

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **43**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **7**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_047_CC_13
Désignation d'un représentant titulaire du
TCO au sein des instances de la Réserve
Naturelle Nationale Marine de La
Réunion

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noël
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.
Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M.
Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel
PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 57

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
30/05/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme
Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_047_CC_13 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DU TCO AU SEIN DES INSTANCES DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Contexte

La Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion (RNNMR) créée par le décret 2007-236 du 21 février 2007 est gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de l'Etat, de la Région Réunion, du Conseil Départemental, du TCO ainsi que des communes de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du groupement. Elle constitue le lieu de discussion de la stratégie du groupement et permet de gérer l'administration du groupement.

La représentation de chacun des membres du groupement est la suivante :

	État	Conseil Régional	Conseil Départemental	Commune de Saint-Paul	TCO	Commune de Saint-Leu	Commune de Trois-Bassins	Total
Droits statutaires	42 %	24 %	20 %	5 %	5 %	3 %	1 %	100 %

Les représentants des membres du groupement et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes.

Comité Consultatif

Le Comité Consultatif (CC) donne son avis sur le fonctionnement de la RNMR, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret de création.

Il est composé de 4 collèges :

- 1er collège : 11 représentants des administrations civiles et militaires de La Réunion et des établissements publics de l'Etat (Préfecture, Rectorat, DEAL, DAAF, Gendarmerie Nationale, DMSOI, DJSCS, IFREMER, Conservatoire du Littoral, Parc National, BNOI) ;
- 2ème collège : 11 élus locaux représentants les collectivités territoriales ou leurs groupements (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes de Saint-Paul, Commune de Trois-Bassins, Commune de Saint-Leu, Commune des Avirons, Commune de l'Etang-Salé, TCO, Office de l'Eau, IRT, Centre de Ressource et d'Appui pour la gestion du risque requin ;
- 3ème collège : 11 représentants des usagers ;
- 4ème collège : 11 personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.

Pour chacune de ces instances, en raison de nombreuses absences, il convient de désigner un titulaire en remplacement de M. Guylain Moutama-Chédiapin.

Le Président propose de procéder à la désignation du représentant titulaire par un vote au scrutin public.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20230531-2023_047_CC_13-DE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER Monsieur Salim NANA IBRAHIM en tant que représentant titulaire en remplacement de M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion.

- DÉSIGNER Monsieur Salim NANA IBRAHIM en tant que représentant titulaire en remplacement de M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN pour représenter la communauté d'agglomération au sein du comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président